Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201214-20251128-2025_68-DE

DÉLIB. 2025-68

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2025

Date de convocation
21.11.2025

Date d'affichage
21.11.2025

Nombre de conseillers

En exercice	18
Présents	13
Votants	15

L'an deux mille vingt cinq
le vendredi 28 novembre à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - M. Dominique PRIGENT - Mme Patricia MARTIN - Mme Annie JOUANJAN - M. Jacques BROUDER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick GEFFROY - Mme Florence QUATTRIN - M. Frédéric COURTEIL - Mme Gwénaëlle BRIGOT - M. Yann DASPREMONT - Mme Monique LE VOGUER - M. Jean-Pierre THOMAS
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Roselyne DESCAMPS - M. Evence LE GOAS

Absents non excusés : M. Pascal AUBERT

Absents représentés :
M. David RADUFE représenté par Mme Patricia MARTIN
Mme Marie-Annick THOMAS représentée par Mme Marie-Françoise LIMPALAER

Mme Marie-Annick GEFFROY a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Eclairage du 3ème terrain de foot – Financement du reste à charge

Le conseil municipal avait acté le projet d'éclairage du 3ème terrain de football lors de ces séances de 2022 et de 2023.

Les travaux ont été menés par le SDE 22.

Le financement est partagé entre la commune de LANVOLLON, la participation du SDE 22, la subvention FAFA et la participation de la JSL.

Afin de permettre le transfert des fonds, le conseil doit délibérer a nouveau.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201214-20251128-2025_68-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants,

- ***DE SOLLICITER** le versement de la subvention accordée auprès de la FAFA – DISTRICT des Côtes d'Armor*
- ***DE SOLLICITER** le versement de la subvention d'un montant de 17 500 € auprès de la Jeunesse Sportive Lanvollonnaise*
- ***D'AUTORISER** Mr le Maire à signer tout document relatif à ce sujet*

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

La secrétaire de séance
Marie-Annick GEFFROY

MAIRIE DE LANVOLLON 22290

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 DEC. 2025